

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G Commis-e de cuisine et de restauration, organisé par Sorbonne Université

La présidente de Sorbonne Université,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G Commis-e de cuisine et de restauration, organisé par *Sorbonne Université* est composée ainsi qu'il suit :

Cécile CABRESIN, présidente, ingénieure d'études hors classe, Sorbonne Université, Paris

Lydie LESUR, membre, assistante ingénieur, Collège de France, Paris

Marcelino SUZUKI, membre, professeur des universités de 1^{ère} classe, Sorbonne Université, Paris

Article 2 : La présidente de Sorbonne Université, est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, 17 juin 2024



S SORBONNE
UNIVERSITÉ
DGSA-RS
Pour la Présidente et par délégation
Chef du service concours, mobilité et
recrutement
Alexis FOURNIER